



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule introductif :

Conformément à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif est accompagné d'une note de présentation brève et synthétique. Son objectif est de permettre à chaque citoyen de mieux comprendre les grandes orientations financières de la commune.

La présente note répond à cette obligation et sera mise à disposition du public, notamment sur le site internet de la commune.

Le budget primitif correspond au document qui prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune pour l'année 2026. Il est construit dans le respect de principes essentiels :

- **l'annualité** (un budget pour une année),
- **l'unité** (un document unique),
- **l'universalité** (toutes les recettes et dépenses sont présentées),
- **l'équilibre** (les dépenses doivent être couvertes par les recettes),
- **l'antériorité** (le budget doit être voté avant d'être exécuté).

Il constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel et doit être adopté par le conseil municipal avant une date fixée par la loi. Pour l'année 2026, cette échéance est fixée au 30 avril.

Une fois voté, ce budget autorise le maire à engager les dépenses et à percevoir les recettes pour toute l'année.

Le contexte et les choix de la commune

Comme de nombreuses collectivités, la commune évolue dans un contexte économique qui nécessite de la prudence et une gestion rigoureuse.

Face à cette situation, la stratégie retenue repose sur un principe simple : **maintenir les équilibres financiers tout en poursuivant les projets nécessaires au développement de la commune.**

Pour y parvenir, plusieurs choix ont été faits :

- **ne pas augmenter les impôts locaux**, afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants ;
- **maîtriser les dépenses de fonctionnement**, c'est-à-dire les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- **rechercher activement des financements extérieurs**, notamment des subventions ;
- **limiter le recours à l'emprunt**, en évitant de contracter de nouveaux prêts.

Le fait de ne pas augmenter les impôts ne signifie pas qu'il n'existe pas de contraintes financières. Cela implique au contraire une vigilance accrue et la mobilisation d'autres solutions pour financer les projets.

Ces choix permettent d'éviter un déséquilibre budgétaire appelé « effet ciseaux » : il se produit lorsque les dépenses augmentent plus vite que les recettes, ce qui peut fragiliser durablement les finances de la commune.

Un point sur l'année 2025

Les résultats de l'année 2025 montrent que cette stratégie commence à produire des effets positifs.

La commune a dégagé une **capacité d'autofinancement nette positive de 106 734,41 €**, ce qui signifie qu'elle a pu couvrir ses dépenses tout en conservant une marge financière.

L'année a également été marquée par des investissements importants, notamment pour les travaux du centre-bourg. Ces dépenses ont été financées sans recourir à un nouvel emprunt, grâce aux financements déjà mobilisés.

Ces résultats confirment qu'une gestion attentive des dépenses et une recherche active de recettes permettent d'améliorer progressivement la situation financière.

Les orientations pour 2026

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité de cette démarche.

Il repose sur des hypothèses réalistes, adaptées à la situation financière de la commune et à ses capacités d'action.

Les priorités restent :

- la poursuite des projets structurants, comme la requalification du centre-bourg ;
- l'amélioration des équipements, notamment avec la modernisation de l'éclairage public ;
- le maintien d'un équilibre financier solide.

L'objectif est clair : **continuer à investir pour le territoire, tout en garantissant une gestion saine et responsable des finances communales.**

La présentation des sections de fonctionnement et d'investissement permet désormais de comprendre plus concrètement comment se répartissent les dépenses et les recettes de la commune pour l'année 2026.

Section de Fonctionnement : Elle affiche des dépenses qui n'affectent pas le patrimoine de la collectivité locale.

En d'autres termes, la section de fonctionnement comprend l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'exécution des missions dites « ordinaires » et courantes de la Ville ou des tiers auxquels elle verse des subventions.

Section d'investissement : Elle affiche des dépenses qui affectent en principe le patrimoine de la collectivité locale.

En d'autres termes, la section d'investissement comprend l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exécution, par la Ville (Communauté) de prestations dites « extraordinaires » ayant pour objet l'accroissement de son patrimoine..

I. La Section de Fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représenteront **5 565 532.61** euros.

- Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représenteront : **5 945 598.54** euros.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de la section s'équilibrent à **9 106 621,76 €**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		9 346 467,81	0,00	0,00	9 106 621,76	0,00	0,00	9 106 621,76	9 106 621,76
011	Charges à caractère général (3)	1 806 401,05	0,00	0,00	1 733 358,56	0,00	0,00	1 733 358,56	1 733 358,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 011 470,98	0,00		3 067 092,00	0,00		3 067 092,00	3 067 092,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	804 314,10	0,00	0,00	644 840,38	0,00	0,00	644 840,38	644 840,38
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 642 186,13	0,00	0,00	5 455 290,94	0,00	0,00	5 455 290,94	5 455 290,94
66	Charges financières	107 210,01	0,00		95 241,67	0,00		95 241,67	95 241,67
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		112 210,01	0,00	0,00	110 241,67	0,00		110 241,67	110 241,67
Total des dépenses réelles		5 754 396,14	0,00	0,00	5 565 532,61	0,00	0,00	5 565 532,61	5 565 532,61
023	Virement à la section d'investissement	3 055 586,84			2 988 057,71	0,00		2 988 057,71	2 988 057,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	536 484,83			553 031,44	0,00		553 031,44	553 031,44
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 592 071,67			3 541 089,15	0,00		3 541 089,15	3 541 089,15

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) **0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées **9 106 621,76**

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		I			II	III = I + II
TOTAL		5 720 955,80	0,00	5 996 265,30	0,00	5 996 265,30
013	Atténuations de charges (2)	102 000,00	0,00	149 000,00	0,00	149 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	226 900,00	0,00	231 500,00	0,00	231 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	626 680,00	0,00	620 760,00	0,00	620 760,00
731	Fiscalité locale	2 963 024,00	0,00	3 030 567,00	0,00	3 030 567,00
74	Dotations et participations (2)	1 326 808,00	0,00	1 440 350,00	0,00	1 440 350,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	438 423,54	0,00	472 371,54	0,00	472 371,54
Total des recettes de gestion des services		5 683 835,54	0,00	5 944 548,54	0,00	5 944 548,54
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	0,00	50,00
77	Produits spécifiques (2)	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 050,00	0,00	1 050,00	0,00	1 050,00
Total des recettes réelles		5 685 885,54	0,00	5 945 598,54	0,00	5 945 598,54
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	35 070,26		50 666,76	0,00	50 666,76
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 070,26		50 666,76	0,00	50 666,76

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) **3 110 356,46**

Total des recettes de fonctionnement cumulées **9 106 621,76**

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026:

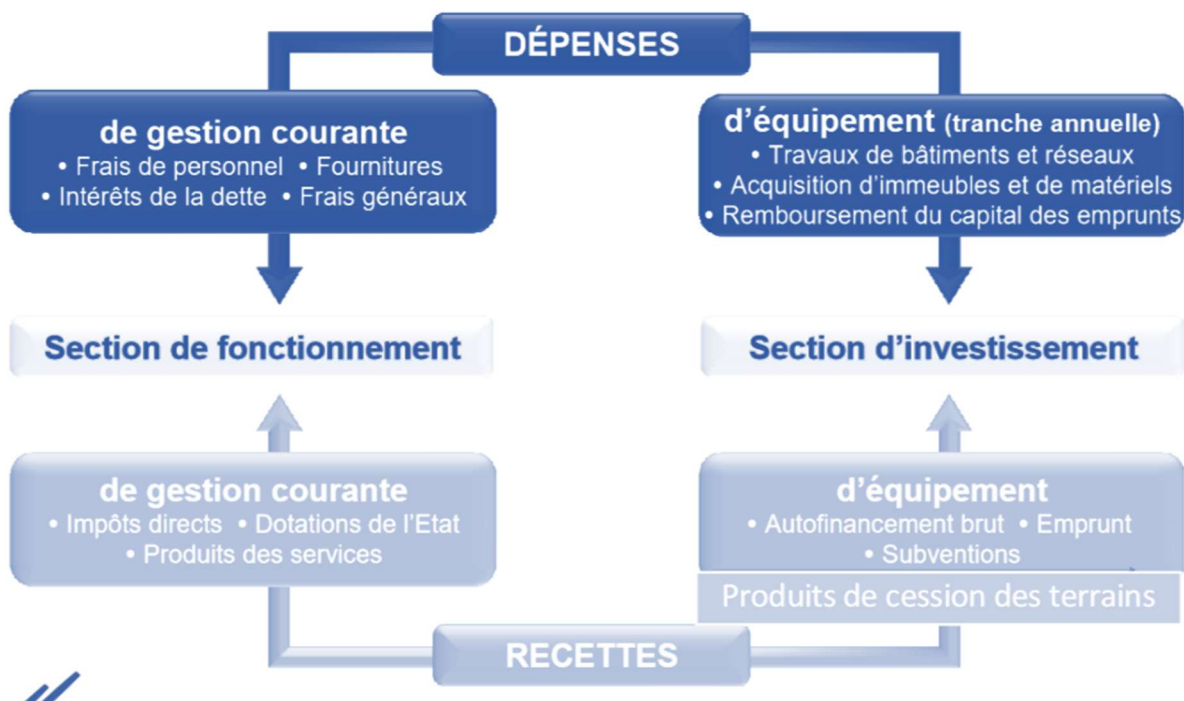
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,23%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,84%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 16,39%

Ces taux votés par le conseil municipal seront identiques à ceux de l'année précédente, toutefois il est à noter que les bases d'imposition ont quant à elles subi une augmentation de 0.8% (valeur nationale).

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **3 030 567 €**.

d) Les dotations de l'État et participations des autres collectivités

Elles sont estimées à **1 440 350,00 €** pour l'année 2026.



II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de quotidienneté et de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère structurant et souvent pluriannuel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe donc :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Au BP 2026 et selon la règle de l'équilibre budgétaire, les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 5 504 421.11 €

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 740 400,58	162 471,04	0,00	4 697 700,91	0,00	207 647,81	4 490 053,10	4 860 171,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 138,00	2 088,00	0,00	90 280,00	0,00	0,00	90 280,00	92 368,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 801 481,76	160 383,04	0,00	3 737 346,86	0,00	0,00	3 737 346,86	3 897 729,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	280 387,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		1 460 000,00	0,00	0,00	207 647,81	0,00	207 647,81	0,00	207 647,81
Total des dépenses d'équipement		4 557 006,82	162 471,04	0,00	4 035 274,67	0,00	207 647,81	3 827 626,86	4 197 745,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	599 098,64	0,00		601 759,48	0,00		601 759,48	601 759,48
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		639 098,64	0,00	0,00	611 759,48	0,00	0,00	611 759,48	611 759,48
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 212 105,46	162 471,04	0,00	4 647 034,15	0,00	207 647,81	4 439 386,34	4 809 505,19
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	35 070,26			50 666,76	0,00		50 666,76	50 666,76
041	Opérations patrimoniales (7)	4 493 224,86			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 528 295,12			50 666,76	0,00		50 666,76	50 666,76

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 644 249,16

Total des dépenses d'investissement cumulées 5 504 421,11

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 385 054,26	34 000,00	4 689 689,15	0,00	4 723 689,15
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	840 146,71	34 000,00	850 000,00	0,00	884 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		840 146,71	34 000,00	850 000,00	0,00	884 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	433 611,02	0,00	290 600,00	0,00	290 600,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Total des recettes financières		443 611,02	0,00	298 600,00	0,00	298 600,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 299 757,73	34 000,00	1 148 600,00	0,00	1 182 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 055 586,84		2 988 057,71	0,00	2 988 057,71
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	536 484,83		553 031,44	0,00	553 031,44
041	Opérations patrimoniales (6)	4 493 224,86		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 085 296,53		3 541 089,15	0,00	3 541 089,15

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 780 731,96

Total des recettes d'investissement cumulées 5 504 421,11



c) Autorisation de programme relative à l'Opération de requalification du Centre-Bourg

Pour l'exercice 2026, le conseil municipal a voté au cours de sa séance du 4 novembre 2025 l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur de l'autorisation de programme de 3 142 500 € comme suit :

Total AP nouvelle	3 142 500,00 €
CP 2024	1 642 511,13 €
CP 2025	1 400 000,00 €
CP 2026	99 988,87 €

Les crédits de 2025 n'ayant pas été consommés en totalité, il convient d'ajuster les crédits de paiement, également en prévision des travaux de la tranche 4 liés au secteur La Case-Gouzy. Ces derniers travaux seront payés en partie sur 2026, de sorte qu'il est prévu des crédits de paiement sur 2026. Ainsi il convient d'actualiser l'APCP de la manière suivante :

Autorisation de programme	3 142 500 €		
Années des crédits de paiement	2024 (réalisé)	2025 (réalisé)	2026
Montant des crédits de paiement par année	1 642 511,13 €	1 317 341,06 €	182 647,81 €

d) Autorisation de programme relative à la création de la Voie Verte

Lors de la séance du vote du budget de 2025, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création d'une APCP relative aux financements des travaux de la voie Verte reliant l'aire de covoiturage d'Aygossau et le chemin de Bourdou. L'autorisation de programme et les crédits de paiement autorisés étaient les suivants :

Autorisation de programme	1 155 000,00 €			
Années des crédits de paiement	2025	2026	2027	2028
Montant des crédits de paiement par année	60 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	295 000,00 €

Les crédits de 2025 n'ayant pas été consommés en totalité, il convient d'ajuster les crédits de paiement. Également, le calendrier des travaux est revu pour décaler le début des travaux en 2027. L'année 2026 sera

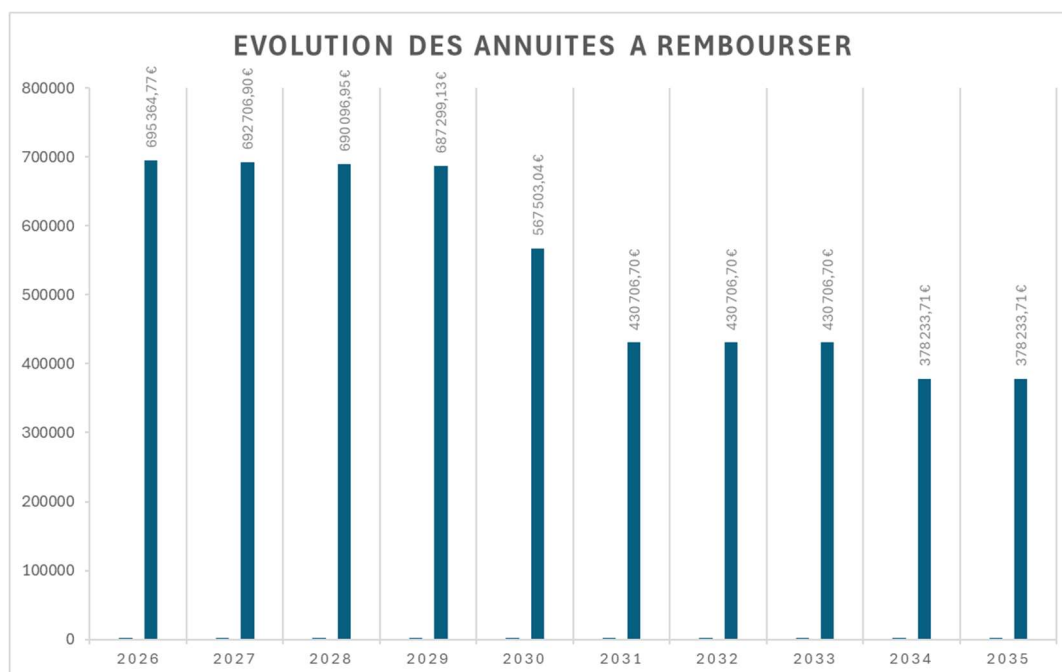
consacrée aux acquisitions foncières, aux relevés et bornages ainsi qu'au marché de maîtrise d'œuvre. Ainsi il convient d'actualiser l'APCP de la manière suivante :

Autorisation de programme	1 155 000,00 €			
Années des crédits de paiement	2025 (réalisé)	2026	2027	2028
Montant des crédits de paiement par année	12 343,20 €	25 000,00 €	800 000,00 €	317 656,80 €

III. État de la dette

La commune de Cazères présente la dette suivante :

- Un total de 8 emprunts
- 100 % des contrats sont conclus à taux fixe
- Une annuité diminuée en 2026 de **- 2 871.74 €**



	Annuité de la dette	Capital	Intérêts
2026	695 364,77 €	594 748,48 €	100 616,29 €
2027	692 706,90 €	604 099,16 €	88 607,74 €
2028	690 096,95 €	613 644,26 €	76 452,69 €
2029	687 299,13 €	623 388,56 €	63 910,57 €
2030	567 503,04 €	516 337,69 €	51 165,35 €
2026 CAPITAL RESTANT DU 6 477 299.15 €			